

Où me renseigner ?

A Dieppe

Tous les matins de 8h30 à 12h30, sauf le jeudi.
Tous les après midi du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 13h30 à 16h30.

Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
Espace Ventabren (à proximité de la place Louis Vitet)

Tél : 02 32 90 20 50

Courriel :

contactplie@agglodieppe-maritime.com

A Belleville-sur-Mer

Le lundi de 13h30 à 17h30.
Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le jeudi de 13h30 à 17h30.

Communauté de Communes du Petit Caux
Mairie de Belleville-sur-Mer - Place Marquis de Belleville

Tél : 02 32 90 20 50 ou 06 26 64 01 36

Courriel :

plie.petit.caux@agglodieppe-maritime.com

A Envermeu

Le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Communauté de Communes des Monts et Vallées
Maison des Services Communautaires des Monts et Vallées - 46 bis rue du Général de Gaulle

Tél : 02 32 90 20 50 ou 06 26 64 01 36

Courriel : **plie@cc-mv.fr**

Vous recherchez
UN EMPLOI
Le **PLiE** peut
vous aider



agircrom - ROUEN B 347 686 529 (09/19) - Crédits photos : eVege, © ALLAS - Fotolia.com



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi





Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Est-ce que je peux en bénéficier ?

Pour bénéficier de ce dispositif,

1/ Vous devez être :

- ✓ **Demandeur d'emploi** depuis plus d'un an,
- ✓ ou **travailleur handicapé**,
- ✓ ou **âgé de plus de 50 ans**,
- ✓ ou **jeune de moins de 26 ans**,
- ✓ ou **bénéficiaire des minima sociaux** : ASS, AAH,
- ✓ ou **bénéficiaire du revenu de solidarité active** (RSA).

En quoi cela consiste ?

Des entretiens avec des accompagnateurs à votre écoute.

Des conseils personnalisés adaptés à votre parcours, vos besoins, vos envies.

Un projet professionnel construit spécialement pour vous pouvant prendre la forme :

- ✓ de l'élaboration d'un parcours de **formation**,
- ✓ d'un **encadrement personnel**,
- ✓ d'**aides** ponctuelles.

Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif permettant de favoriser le retour à l'emploi de manière durable.

2/ Et vous devez résider dans l'une des communes des agglomérations partenaires :

- **Dieppe-Maritime** : Ancourt, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot-sur-Mer, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Sauqueville, Tourville-sur-Arques, Varengeville-sur-Mer.
- **Communauté de Communes du Petit Caux** : Assigny, Auquemesnil, Belleville-sur-Mer, Berneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Bracquemont, Brunville, Derchigny-Graincourt, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmeucourt, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc, Tocqueville-sur-Eu, Tourville-la-Chapelle.
- **Communauté de Communes des Monts et Vallées** : Bailly-en-Rivière, Bellengreville, Dampierre-Saint-Nicolas, Douvrend, Envermeu, Freulleville, Les Ifs, Meulers, Notre-Dame-d'Aliermont, Ricarville-du-Val, Saint-Aubin-le-Cauf, Saint-Jacques-d'Aliermont, Saint-Nicolas-d'Aliermont, Saint-Ouen-sous-Bailly, Saint-Vaast-d'Equiqueville, Sauchay.

Comment procéder ?

En appelant le 02 32 90 20 50
ou en se rendant à l'accueil du PLiE,
Espace Ventabren à Dieppe.